



VOUS ALLEZ BÉNÉFICIER D'AIDE À DOMICILE

RENDEZ VOTRE LOGEMENT PLUS SÛR
POUR VOUS ET LES INTERVENANTS

Bénéficiaires et familles

Quelques exemples pour limiter les risques pour votre santé et celle des intervenants et améliorer la qualité et la sécurité des interventions.

Entretien du logement et du linge

Mettre à disposition du matériel adapté et en bon état, le remplacer si besoin

(balai, aspirateur, balai serpillière, table à repasser, fer à repasser, raclette à vitre à manche télescopique...)

Dégager les espaces

Désencombrer les espaces étroits et dégager le lit du mur

Limiter/supprimer les obstacles (tapis, fils...)

Utiliser des produits d'entretien adaptés

- Privilégier les produits naturels (vinaigre blanc, savon de Marseille, bicarbonate de soude...)
- Conserver les produits dans leur emballage d'origine
- Ne pas mélanger les produits entre eux



Aide à la personne

Aide à la toilette

Équiper la salle de bain (barre d'appui, siège de bain, tapis antidérapant, éclairage...)

Aide aux mobilisations

S'équiper d'aides techniques si besoin (lit médicalisé, déambulateur...)

Rapprochez-vous de votre structure qui vous conseillera sur le matériel adapté à vos besoins et à votre domicile.

Aide aux repas

Avoir de l'électroménager en bon état

(micro-ondes, four, plaque de cuisson...)



Accompagnement à la vie sociale et courses de proximité



Déplacements à l'extérieur du domicile

Mettre la ceinture dans le véhicule de l'intervenant



Ne pas fumer dans la voiture



Privilégier la livraison des courses à domicile



Pour les courses de proximité :

- adapter le poids et la quantité des produits
(petite bouteille de gaz...)
- s'équiper d'un chariot adapté
(chariot 3 roues)



Dans tous les cas :

- ✓ **Ne fumez pas** durant l'intervention de l'aide à domicile
- ✓ **Pensez à aérer** votre logement, notamment avant chaque intervention
- ✓ **Isolez vos animaux** avant le début de l'intervention

Pour vous et les intervenants, vous limiterez les risques :

- ✓ de douleurs dorsales et articulaires (liées aux manipulations, transferts, gestes répétitifs et ports de charges...),
- ✓ de chutes,
- ✓ d'intoxications ou d'allergies,
- ✓ d'électrocutions,
- ✓ de brûlures
- ✓ et d'accidents de la route.

Votre logement devient aussi un lieu de travail.

Limitier les risques d'accidents, c'est diminuer les absences et remplacements fréquents.

Lors des interventions à domicile :



des accidents ont lieu en manipulant des objets ou des personnes



des accidents sont des chutes



Plus d'une aide à domicile sur 10 est victime d'un accident du travail chaque année

N'oubliez pas :

• Acceptez les imprévus

- Modification d'horaires ou changement d'intervenant (arrêt maladie et accident du travail, urgence de prise en charge, formation des intervenants...)
- Retard : les aides à domicile interviennent chez plusieurs personnes dans la journée, des aléas peuvent survenir (difficultés chez un bénéficiaire, circulation, transports...)

• Respectez les personnes qui interviennent chez vous

• Déclarez à la structure la présence d'une caméra à votre domicile

• Contactez votre structure si vos besoins évoluent

• Appelez d'autres professionnels si certaines missions dépassent le contrat signé avec la structure (service de soins infirmiers, podologue, coiffeur, jardinier, électricien...)

• Prévenez votre structure en cas d'absence de votre domicile

Cachet de la structure (n° de tél.)